|  |
| --- |
| INSCRIPTION ADMINISTRATIVE DU PÉDAGOGIE DU CHANT Pièces justificatives à déposer |

1 – Copie lisible d’une pièce d’identité en cours de validité

2 – Photo d’identité au format carte d’identité ou passeport

3 – Attestation CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus) à obtenir sur le portail <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

4 – Titre ou diplôme requis pour l’entrée en DU Pédagogie du Chant

5 – Notification d’admission à l’INSPE à télécharger sur eCandidat

6 – Si concerné.e :

* Notification de décision autorisant l’inscription après la césure n-1
* Notification de décision autorisant la césure
* Notification conditionnelle de bourse
* Document de la commission « Sport Haut Niveau »
* Justificatif d’inscription dans un autre établissement de l’Université Fédérale de Toulouse

24 heures après l’inscription administrative en ligne et la création et/ou l’activation de votre compte ENT, le ***certificat d’inscription*** et le cas échéant le ***justificatif du paiement*** par CB sont téléchargeables.

Le dossier ***complété en ligne est contrôlé administrativement dans les jours suivants et au plus tard à la rentrée de septembre. A l’issue de ce contrôle :***

* Si première inscription, la carte MUT vous sera remise après la rentrée
* Si carte MUT toujours valide, la vignette à coller sur la carte actualisée vous sera remise après la rentrée
* Si carte MUT non valide, la nouvelle carte vous sera remise après la rentrée
* Si carte MUT perdue, suivre la procédure sur le site de l’INSPE : <https://inspe.univ-toulouse.fr/accueil/navigation/scolarite/carte-etudiant/>

Pour toute information relative à la procédure d’inscription : [inspe.scolarite@univ-tlse2.fr](mailto:inspe.scolarite@univ-tlse2.fr).

|  |
| --- |
| **TRES IMPORTANT** : La carte MUT permet l’accès à la restauration, à la médiathèque. L’accès à l’ENT est activé le lendemain de l’inscription administrative et après avoir activé votre compte ENT  <https://www.univ-tlse2.fr/se-connecter-a-l-environnement-numerique-de-travail-ent--259079.kjsp> |